



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

- **Règlement 222-86-2022 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'ajouter des dispositions pour encadrer le nombre de cases de stationnement requises pour un usage d'entreposage intérieur;**

Ce projet concerne l'ensemble du territoire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, pour ce projet, le 11 octobre 2022 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 28 septembre 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA